

BEST EXECUTION – RAPPORT RTS28 DE L’EXERCICE 2021

SUR LES 5 PREMIERS INTERMEDIAIRES D’EXECUTION ET SUR
LA QUALITE D’EXECUTION

APICIL AM - 2022

Echelle de confidentialité	Niveau de dommage lié à la divulgation de l'information	Règles de diffusion
Public	Nul	Information pouvant être diffusée sans restriction et sans liste de diffusion.

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE ET OBJECTIF	3
2.	REPARTITION DES FLUX D'ORDRES PAR TYPE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	3
2.1	CLIENTS NON PROFESSIONNELS	3
2.2	CLIENTS PROFESSIONNELS	4
3.	EVALUATION QUALITATIVE ET COMMENTAIRES	7
3.1	FACTEURS D'APPRECIATION DE LA QUALITE D'EXECUTION DES ORDRES OBTENUS PAR LES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	7
3.2	DESCRIPTION DES EVENTUELS LIENS, CONFLITS D'INTERETS ET PARTICIPATIONS COMMUNES AVEC LES PRESTATAIRES OU PLATEFORMES PERMETTANT L'EXECUTION DES ORDRES DES CLIENTS	7
3.3	DESCRIPTION DE TOUT ACCORD PARTICULIER CONCLU AVEC DES PLATEFORMES D'EXECUTION CONCERNANT LES PAIEMENTS EFFECTUES OU REÇUS, LES RABAIS, REMISES OU AVANTAGES NON MONETAIRES OBTENUS.....	8
3.4	EXPLICATIONS EVENTUELLES DES FACTEURS AYANT CONDUIT A MODIFIER LA LISTE DES PRESTATAIRES OU PLATEFORMES UTILISES.....	8
3.5	EXPLICATIONS DE LA MANIERE DONT LA TRANSMISSION OU L'EXECUTION DES ORDRES VARIE SELON LA CATEGORIE DE CLIENTS.....	8
3.6	UTILISATION DES DONNEES ET OUTILS EN RAPPORT AVEC LA QUALITE D'EXECUTION, PUBLIES PAR LES PRESTATAIRES SOUMIS AU RTS27	8

1. CONTEXTE ET OBJECTIF

En qualité de société de gestion, APICIL AM doit publier chaque année un rapport sur l'identité des intermédiaires financiers et/ou des lieux d'exécution ainsi que sur la qualité de l'exécution des ordres dans le cadre de son activité de gestion sous mandat.

Cette publication annuelle se fait conformément à l'article 3 du Règlement Délégué 2017/576 et selon la norme technique réglementaire « Reglementary Technical Standards 28 (RTS 28).

APICIL AM n'est pas membre, ni ne dispose d'un accès direct aux marchés. En application de sa politique de « Best Selection / best Execution », elle n'exécute pas elle-même les ordres et les transmet à des intermédiaires financiers en vue de leur exécution. Les principales dispositions retenues pour sélectionner les intermédiaires figurent dans la politique accessible via le site internet d'APICIL AM www.apicil-asset-management.com.

APICIL AM doit sélectionner une liste d'intermédiaire pour chaque classe d'instruments financiers. Ces entités sélectionnées doivent disposer de mécanismes d'exécution des ordres permettant à APICIL AM de se conformer à ses obligations d'agir au mieux de l'intérêt de ses clients en obtenant le meilleur résultat possible. Des critères objectifs sont ainsi retenus tels que le prix, le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre, etc. Généralement, APICIL AM considère que le facteur le plus important pour ses clients est le prix auquel l'instrument financier est exécuté. Ce prix doit tenir compte des coûts éventuels payés par le client. Les facteurs d'exécution secondaires pris en compte lors de l'évaluation de la qualité de l'exécution sont la rapidité, la probabilité d'exécution, le type et la taille de l'ordre et le règlement.

APICIL AM met ainsi à la disposition de ses clients en gestion sous mandat les informations quantitatives et qualitatives suivantes :

- Les 5 principaux intermédiaires financiers chargés de l'exécution en termes de volume de transactions sur l'année précédente ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue
- Un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution des ordres obtenue durant l'année précédente

2. REPARTITION DES FLUX D'ORDRES PAR TYPE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

2.1 Clients non professionnels

Les instruments financiers détenus dans les mandats de clients non professionnels dans l'année sont : des OPC.

La présente analyse est sans objet sur ce type d'instrument financier.

2.2 Clients professionnels

Plusieurs types d'instruments financiers sont détenus dans les mandats de gestion des clients professionnels : actions, obligations, ETF, instruments financiers dérivés

A. Actions et assimilés

Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés — actions & certificats représentatifs Niveaux pas de cotation/liquidité 1 et 2			
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui			
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
ODDO BHF SCA LEI : 9695002I9DJHZ3449O66	64,6%	3,3%	30,3%	-
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT LEI : 969500UEQ3U3P21QNJ13	30,3%	16,5%	68,4%	-
EXANE LEI : 969500UP76J52A9OXU27	3,6%	73,5%	23,3%	-
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL LEI : N4JDFKXH2FTD8RKF39	1,4%	3,6%	87,8%	-

Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés — actions & certificats représentatifs Niveaux pas de cotation/liquidité 3 et 4			
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non			
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT LEI : 969500UEQ3U3P21QNJ13	31,6%	23,8%	71,5%	-
AUREL BGC LEI : 5RJTDGZG4559ESIYLD31	31,0%	11,6%	70,4%	-
EXANE LEI : 969500UP76J52A9OXU27	19,4%	17,2%	57,7%	-
ODDO BHF SCA LEI : 9695002I9DJHZ3449O66	6,3%	21,7%	59,5%	-
VIRTU ITG EUROPE LIMITED LEI : 213800EEC95PRUCEUP63	4,7%	32,4%	53,1%	-

Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés — actions & certificats représentatifs Niveaux pas de cotation/liquidité 5 et 6			
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non			
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT LEI : 969500UEQ3U3P21QNJ13	38,8%	35,0%	65,0%	-
AUREL BGC LEI : 5RJTDGZG4559ESIYLD31	19,4%	51,6%	42,2%	-
GFI SECURITIES LLC LEI : UPPK3261S5D7DR01JY66	13,8%	N.C.	N.C.	-
JOH. BERENBERG, GOSSLER UND CO.KG LEI : 529900UC2OD7I124Z667	7,4%	20,7%	5,5%	-
KEPLER CHEUVREUX LEI : 9695005EOZG9X8IRJD84	5,9%	80,7%	8,6%	-

Pour ces instruments, à compter du 1^{er} juillet 2020, APICIL AM a choisi d'avoir recours à EXOE, établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services de Réception et Transmission d'ordres. Ce prestataire a été retenu en raison de l'accès facilité à l'ensemble des instruments financiers sur les marchés mondiaux retenus dans les process de gestion.

Les ordres transmis peuvent être exécutés sur différents lieux d'exécution en fonction du type d'ordre, des conditions de liquidité et de la qualité des prix offerts (MR, SMN ou IS).

B. Obligations

Catégorie d'instruments	Instruments de dette - Obligations			
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non			
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Morgan Stanley Europe SE LEI : 54930056FHWP7GIWYY08	13,2%	N.C.	N.C.	-
JPMorgan Chase & Co LEI : K6Q0W1PS1L1O4IQL9C32	12,6%	N.C.	N.C.	-
BNP Paribas SA LEI : ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	12,2%	N.C.	N.C.	-
HSBC LEI : F0HU11NY1AZMJD8LP67	8,9%	N.C.	N.C.	-
Credit Agricole CIB LEI : 1VUV7VQFKUOQSJ21A208	8,4%	N.C.	N.C.	-

Ces ordres sont transmis électroniquement au marché par mise en concurrence de plusieurs contreparties autorisées.

C. ETF

Catégorie d'instruments	Produits indiciaires cotés (ETP) [fonds indiciaires cotés (ETF), exchange traded notes (ETN) et exchange traded commodities (ETC)]			
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui			
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Aurel BGC LEI : 5RJTDGZG4559ESIYLD31	62,9%	2,4%	N.C.	-
KEPLER CHEUVREUX LEI : 9695005EOZG9X8IRJD84	24,2%	100,0%	-	-
GFI Securities Limited LEI : UPPK3261S5D7DR01JY66	13,0%	N.C.	N.C.	-

Comme pour les actions, ces les ordres ont été transmis électroniquement directement aux intermédiaires jusqu'au 30 juin 2020 et à la plateforme EXOE depuis le 1^{er} juillet 2020.

D. Instruments financiers dérivés

Catégorie d'instruments	Dérivés sur taux d'intérêt			
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui			
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
	Néant			

Catégorie d'instruments	Dérivés sur actions			
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
	Néant			

Catégorie d'instruments	Dérivés sur devises			
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
	Néant			

Les ordres sont transmis électroniquement au marché par mise en concurrence de plusieurs contreparties autorisées.

3. EVALUATION QUALITATIVE ET COMMENTAIRES

3.1 Facteurs d'appréciation de la qualité d'exécution des ordres obtenus par les intermédiaires financiers

APICIL AM prend les mesures suffisantes pour obtenir de ses intermédiaires le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. APICIL AM sélectionne les contreparties et les évalue a minima annuellement lors du Comité Brokers selon des critères précisés dans sa politique de Best Selection / Best Exécution : capacité à offrir le meilleur prix, à traiter des petites et moyennes capitalisations offrant une moindre liquidité, intervention sur des zones géographiques spécifiques, rapidité de l'exécution, qualité dans le règlement/livraison de l'opération, etc.

En cas de dégradation manifeste de la qualité d'exécution d'un broker, le Comité Broker peut décider de déréférencer la contrepartie.

3.2 Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les prestataires ou plateformes permettant l'exécution des ordres des clients

APICIL AM n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients.

Toute transaction ou relation entre APICIL AM, les prestataires ou plateformes est effectuée conformément à la politique en matière de conflits d'intérêts d'APICIL AM. Pour de plus amples renseignements, se référer à la Politique d'exécution des ordres et la procédure relative à la prévention des conflits d'intérêts (disponibles sur le site internet www.apicil-asset-management.com).

3.3 Description de tout accord particulier conclu avec des plateformes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus

APICIL AM n'a conclu aucun accord particulier, reçu aucune rémunération, aucun rabais, aucune remise ou avantage non monétaire pour l'acheminement des ordres vers une plateforme d'exécution ou vers tout autre contrepartie qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la directive MIF2 (2014/65/UE).

APICIL AM ne dispose ainsi d'aucun accord de rémunération de type CSA avec une contreparties sur la période.

3.4 Explications éventuelles des facteurs ayant conduit à modifier la liste des prestataires ou plateformes utilisés

Les prestataires chargés de l'exécution figurant sur la liste présentée dans la politique d'exécution d'APICIL AM sont soumises à un processus d'agrément et de suivi permanent, qui comprend des évaluations régulières de la performance des services fournis en matière de qualité d'exécution. APICIL AM a ajusté à la marge sa liste de contreparties en 2021.

3.5 Explications de la manière dont la transmission ou l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients

La politique prévoit pour les clients non professionnels que le coût total de l'opération est le critère déterminant. Comme indiqué en partie 2 du présent rapport, les mandats de gestion des clients non professionnels sont uniquement investis en OPC : la politique de Best Selection / Best Execution est sans objet pour ce type de client en 2021.

Pour les clients professionnels, le meilleur résultat possible sera généralement déterminé par le prix et le coût, mais peut dépendre d'autres facteurs d'exécution propres à l'ordre donné. Ainsi sur certaines valeurs peu liquides, APICIL AM peut privilégier la taille de l'ordre, la rapidité d'exécution et l'expertise de l'intermédiaire financier auquel l'ordre est transmis.

3.6 Utilisation des données et outils en rapport avec la qualité d'exécution, publiés par les prestataires soumis au RTS27

APICIL AM s'appuie notamment sur EXOE qui utilise des éléments provenant de fournisseurs de données externes dans le cadre de ses contrôles visant à s'assurer de la qualité de prestation de ses intermédiaires.